



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2021-1164 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs à divers bâtiments municipaux et installations aquatiques*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 124 048;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 416;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 23 septembre 2021.

L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate